Université de Paris

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES ETUDIANTS AUX CONSEILS CENTRAUX ET FACULTAIRES DE L'UNIVERSITE DE PARIS - 21 et 22 mai 2019

DÉCLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE[1]

Ce formulaire devra être accompagné de la photocopie de la carte d'étudiant pour l'année universitaire en cours.

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom :

Etablissement :

N° de carte étudiant :

Composante d'inscription :

Secteur de formation :

Intitulé / Niveau de la formation :

Téléphone :

Adresse électronique :

Informations relatives à la liste de rattachement du candidat

Intitulé de la liste déposée :

Conseil/Commission concerné(e) : *(cochez la ou les cases correspondante(s))*

❑ **Conseil d'administration**

❑ **Conseil de Faculté** : *(cochez la case correspondante)*
- ❑ Faculté de santé
- ❑ Faculté des sciences
- ❑ Faculté Sociétés et humanités

❑ **Commission de la recherche** : *(cochez la case correspondante)*
- ❑ Faculté de santé
- ❑ Faculté des sciences
- ❑ Faculté Sociétés et humanités

❑ **Commission de la formation** : *(cochez la case correspondante)*
- ❑ Faculté de santé
- ❑ Faculté des sciences
- ❑ Faculté Sociétés et humanités

Fait à Paris, le

Signature

Le dossier de candidature complet (déclaration de candidatures individuelles, déclaration de liste, pièces justificatives, bulletin de vote et éventuelle profession de foi), dûment renseigné et signé en version originale, doit parvenir à la Direction des affaires juridiques au Siège provisoire de l'Université de Paris – 12, rue de l'Ecole de Médecine – 75270 Paris cedex 06, soit par dépôt contre récépissé lors des permanences assurées les 2 et 3 mai 2019, de 8h30 à 17h00, heure de Paris, en salle Saint-Germain du Siège provisoire de l'Université de Paris – 12, rue de l'Ecole de Médecine – 75006 Paris, soit par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 3 mai 2019 17h00, heure de Paris, terme de rigueur.

1 Un imprimé par candidat doit être rempli et signé.